

**DECRET N° 2008-739 DU 22 DECEMBRE 2008**

portant nomination de trente et un (31) élèves commissaires de police au grade de commissaire de police de 2<sup>eme</sup> classe, au titre de l'année 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
  - Vu la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
  - Vu la Proclamation, le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
  - Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
  - Vu le décret n° 2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
  - Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
  - Vu le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et des actes qui l'ont modifié ;
  - Vu le décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant statuts particuliers des corps des Personnels de la Police Nationale ;
  - Vu le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des Autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des Fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;
- sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 septembre 2008 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions des articles 57 et 83 alinéa 1 du décret n° 97-622 du 30 Décembre 1997 susvisé, les trente et un (31) Elèves Commissaires de Police dont les noms suivent, qui ont obtenu leur diplôme de Commissaire de Police, à l'issue d'un stage de formation militaire et professionnelle de neuf (09) mois à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Cotonou, sont nommés Commissaires de Police de 2<sup>ème</sup> classe pour compter du 27 décembre 2006.

Il s'agit de :

- 1- ALLOWANOU Kokou Brice
- 2- ADEKAMBI Latifou Sam
- 3- ASSANI Latifou
- 4- CARRENA Jean Charles
- 5- GBAGUIDI Gaston Tonakpon
- 6- AHICHEMEY Kokou Aurelien Jean-Marie
- 7- BOCHEKPO Sêhabo dit Denis AKOAKOU
- 8- LEKOSSA Darius
- 9- LADJOHOUNLOU Moussitaou
- 10- ADANLE Codjo Bertin
- 11- ADJAHOUNGBETA Honoré Bertin
- 12- DOMINGO Joseph
- 13- AWASSI Jean Bosco
- 14- YEHOUESSI Max Jules
- 15- DAGBA Paul Pierre
- 16- LASSISSI Saliou Godonagnon
- 17- LAMAS Cossi
- 18- HOUNKANRIN Christian Albert
- 19- TONOUKOUEN Kouassi Emmanuel François
- 20- HOUNNOUKON Sourou Appolinaire

21- OKAMBAWA KOUDERIN Jérôme

22- AZAGOUN Laurent

23- KADEKOU Cossi Toussaint

24- RADJI Laïssi

25- GANDONOU Mahognon David

26- YESSOUFOU Morou Mouazinou

27- GBENASSOUA Benoît

28- DJIVO Jacques Jean

29- GODJO Fernand

30- DOSSOU Boniface Gbèhouédo

31- HOUNGBEME Tokindé Daniel

**Article 2** : L'incidence financière découlant de la présente nomination sera payée conformément aux conditions définies par les lois de finances en vigueur.

**Article 3** : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,



**Soulé Mana LAWANI**

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité  
publique,



**Félix Tissou HESSOU**

**AMPLIATIONS** : PR 04 – SGG 02 - AN : 01 – CS 01 - CC 01 – CES 01 – HCJ 01 – HAAC 01 – MISP 02 – MEF 02 – DGB-CF-DGTCP 04 – MDN-DSIA-DOPA 03 – MTFP 01 – AUTRES MINISTERES 22 – SGG 04 – DGID-DGDDI 02 – BN-DAN-DLC 04 – GCONB-DCCT-INSAE 03 – UAC-ENAM-FADESP 03 – UNIPAR- FDSP – CCIB 03 - DGPN-DAP-SPRH 03 - SERVICES RATTACHES ET UNITES DE POLICE 73 - SYNAPOLICE 01 - DELEGATION DU PERSONNEL 01 - INTERESSES 31 – DOSSIERS INTERESSES 31 - ARCHIVES 02 - CHRONO 01 - JORB : 02.